



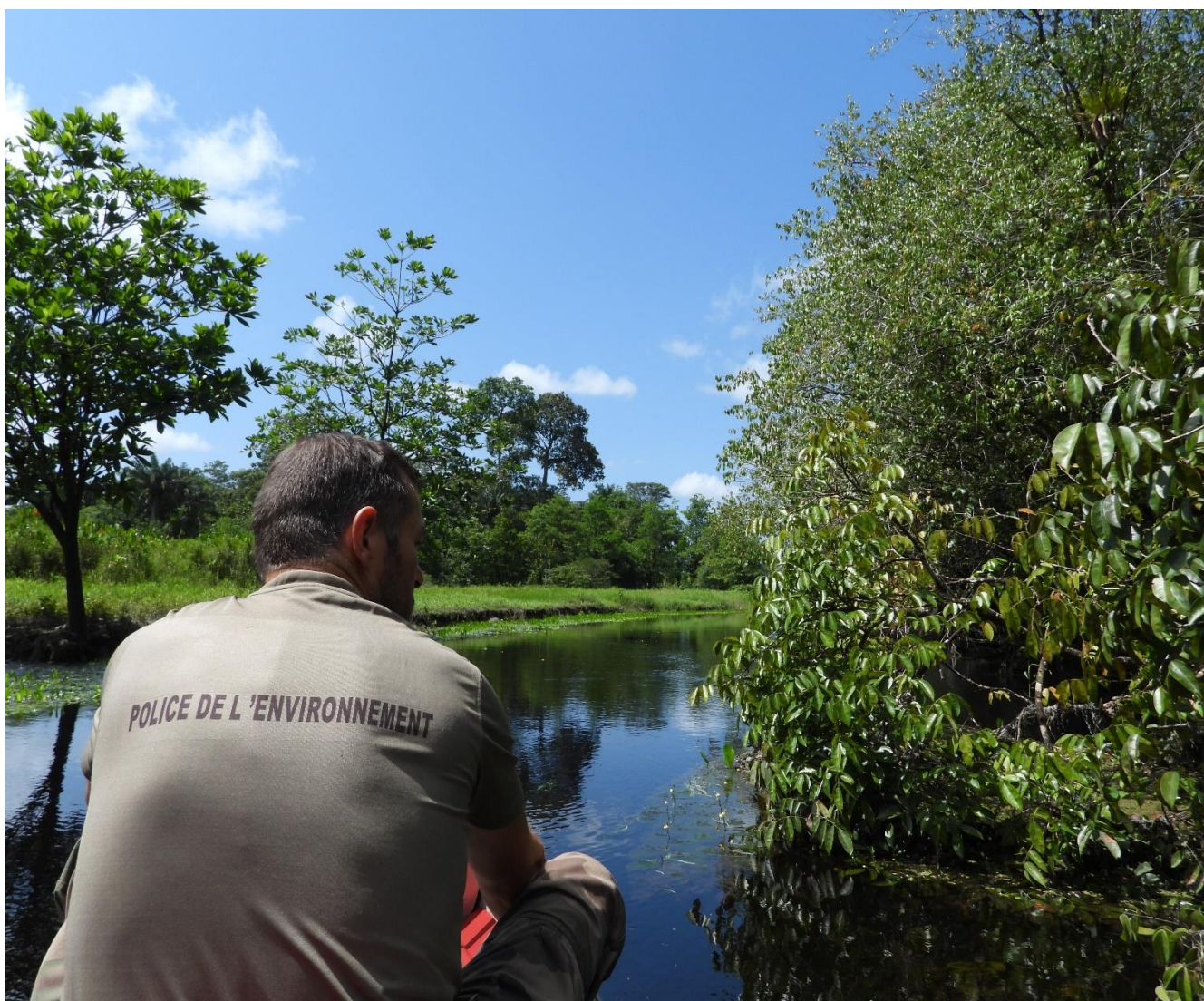
# La lettre du Service Départemental de l'OFB en Guyane

---

Rédaction, mise en pages: O. WALBURGER, R. GROSSOT, C. JACQUES

---

Octobre 2023



Patrouille anti-braconnage sur la crique Gabriel- ROURA

Crédit photo: O. WALBURGER / SD 973/OFB



# I. Actions de police : protection de la faune et des milieux

## 1. Détention faune sauvage – Capucin brun, Tortues charbonnières et cie.



Mardi 18 juillet 2023, les militaires de la brigade de gendarmerie de Macouria accompagnés de deux agents du service départemental de l'OFB se présentent au domicile d'une famille du bourg. A l'occasion de leurs surveillances, les gendarmes remarquent la présence d'un singe dans le jardin de l'habitation.

Lors de la perquisition, un jeune Capucin brun (*Sapajus apella*) est découvert, accompagné d'un Amazone aourou (*Amazona amazonica*), d'un Toui para (*Brotogeris chrysoptera*) et de 4 Tortues charbonnière (*Chelonoidis carbonaria*). Le Capucin aurait été ramené du Suriname deux ans auparavant et évoluait librement dans la maison. Les oiseaux dont les ailes étaient coupées, se promenaient dans le jardin, incapables de voler.

Quant aux tortues, elles étaient gardées dans un enclos de tôles au fond du terrain.

La réglementation prévoit que le Capucin brun ne peut être détenu sans avoir préalablement obtenu un certificat de capacité et une autorisation préfectorale d'ouverture d'établissement. Les deux oiseaux pré-cités auraient dû faire l'objet d'une déclaration de détention, d'un marquage, d'un enregistrement I-FAP et d'un baguage/puçage. Les Tortues charbonnière sont interdites à la détention.



La réglementation sur la faune sauvage vise à respecter les équilibres écologiques et préserver la biodiversité de Guyane, notamment en interdisant ou en fixant des plafonds sur le nombre de spécimens détenus. Son but est également la protection des personnes, elle vise à limiter le risque de blessures et le risque sanitaire liés aux zoonoses (maladies infectieuses transmises de l'animal à l'homme). De même, le suivi des détentions par le service compétent permet de protéger les animaux des maltraitances en s'assurant de la capacité des détenteurs.

La responsable de la famille est mise en cause pour plusieurs infractions délictuelles dont entre autres, la détention non autorisée d'espèces animales non domestique, l'ouverture non autorisée d'établissement détenant des espèces animales non domestiques et l'exploitation d'établissement sans certificat de capacité. La peine maximale encourue est 3 ans d'emprisonnement et 150 000 euros d'amende.

Les animaux saisis ont été transportés dans un centre de soins afin de vérifier leur état de santé, les traiter et les préparer au mieux à regagner leur milieu naturel.

Crédit photo : SD973 / OFB - BT MACOURIA

## 2. Commerce d'oiseaux

Dans le cadre d'une procédure judiciaire faisant suite à un signalement de vente d'oiseaux sur le site internet Le Bon Coin, les réquisitions ont mis en lumière plusieurs annonces d'oiseaux associées au même numéro de téléphone. Mercredi 02 août 2023, les agents du service de police de l'OFB se rendent en perquisition au domicile du titulaire de la ligne téléphonique. Accompagnés des gendarmes de Matoury et des renforts du DSI de Remire-Montjoly, la perquisition dans le quartier de Balata a permis la découverte de 8 oiseaux détenus sans autorisation d'ouverture d'établissement ni certificat de capacité. Une Tortue charbonnière, espèce intégralement protégée, a été retrouvée dans la chambre des concernés. Ces animaux ont été conduits en centre de soin pour un check-up vétérinaire avant leur remise en liberté.

Les détenteurs seront entendus pour mise en vente d'espèces protégées et détention d'espèces animales non domestiques sans certificat de capacité ni autorisation d'ouverture d'établissement. Ces faits sont punis de 3 ans d'emprisonnement et 150 000 euros d'amende.



## 3. Mission anti-braconnage sur la route de Kaw-Roura

Durant la nuit du 03 au 04 août 2023, les agents du service départemental de l'OFB ont mis en place un poste de contrôle sur la route de Kaw. Accompagnés d'un garde de la Réserve Naturelle Nationale de Kaw-Roura, une patrouille a sillonné la piste jusqu'au débarcadère tandis qu'un autre équipage s'est posté à l'entrée de la route de Kaw à ROURA.

Dans le but de lutter contre les actes de braconnage largement rapportés depuis plusieurs mois, cette opération a permis le contrôle d'une quinzaine de personnes. Aucune infraction n'a été constatée mais ce type d'opération sera reconduit régulièrement jusqu'à la fin de l'année.

La montagne de Kaw, en partie protégée par le règlement de la réserve nationale, abrite une grande diversité d'espèces. La destruction du Caiman noir (*Melanosuchus niger*), du Singe atèle (*Ateles paniscus*), de l'Ocelot (*Leopardus pardalis*) ou encore du Cerf de Virginie (*Odocoileus virginianus*), est strictement interdite et constitue un délit punis d'une peine maximale de 3 ans d'emprisonnement et 150 000 euros d'amende.

Crédit photo : O. WALBURGER/SD973





#### 4. Mission inter-service lac de barrage de Petit-Saut

---



Le 12 août 2023, la Gendarmerie de SINNAMARY, l'ONF et le service départemental de l'OFB ont organisé une mission conjointe sur le lac de barrage de Petit-Saut. Trois équipes mixtes ont ainsi pu couvrir une large zone et procéder au contrôle de toutes les embarcations rencontrées dans le but de rechercher des infractions.

*Crédit photo : O. WALBURGER/ SD973 / OFB*

---

#### 5. Assistance coupe illégale de bois

---

En assistance à un Chef Technicien Forestier de l'ONF, deux agents de l'OFB ont participé à une mission de surveillance de nuit sur le secteur de Cacao. Selon les renseignements recueillis par l'agent, des individus s'apprêtaient à sortir de la forêt du bois coupé illégalement. Cette surveillance a permis de contrôler un véhicule suspect, chargé du produit de l'infraction, de le saisir et de poursuivre la personne concernée.

*Crédit photo : O. WALBURGER / SD973 / OFB*

---



#### 6. Lutte Contre l'Orpaillage Illégal

---



En septembre, revenant d'une opération de saisies judiciaires dans le secteur piste Coralie à ROURA, les agents ont croisé un individu marchant en bord de piste, un katouri de carburant sur le dos. Lors de la prise de contact, le jeune homme leur a fait comprendre qu'il ne parlait pas français et n'avait pas de document d'identité.

Alors qu'ils procédaient à son contrôle, les agents ont aperçu un second individu resté à distance, lui aussi porteur d'un bidon de carburant sur le dos.

Malgré une communication difficile, il est ressorti que ces deux personnes étaient des étrangers en situation irrégulière sur le territoire se rendant sur un site d'orpaillage illégal pour alimenter les machines en carburant.

Les agents de l'OFB ont saisi les deux katouris de carburants (50L de gasoil et 50L d'essence) et invité les ressortissants brésiliens à regagner la frontière. Les carburants ont été détruits.

*Crédit photo : O. WALBURGER / SD973 / OFB*

---



## 7. Détention d'animaux sauvages par un établissement recevant du public

Fin septembre, une équipe de trois agents du SD s'est rendue dans l'Est de la Guyane pour réaliser



deux missions en coopération avec la Police Aux Frontières (PAF). La première a consisté en des contrôles sur le marché de ST GEORGES DE L'OYAPOCK afin de rappeler la réglementation aux vendeurs de viande de bois. Ces viandes doivent être traçables, le vendeur doit remettre une facture à son acheteur et doit également tenir un registre des quantités et espèces entrantes et sortantes.

La seconde opération s'est déroulée en deux temps dans un établissement de tourisme détenant des animaux issus du milieu naturel. Accompagnés par les fonctionnaires de la PAF, les agents de l'OFB ont procédé à une perquisition et saisi 07 tortues aquatiques, 16 tortues terrestres et 06 pécaris.

Toutes les tortues ont été immédiatement remises en liberté dans leur milieu naturel et les Pécaris à collier ont été placés quelques jours plus tard dans un centre de soins.

Crédit photo : O. WALBURGER / SD973 / OFB



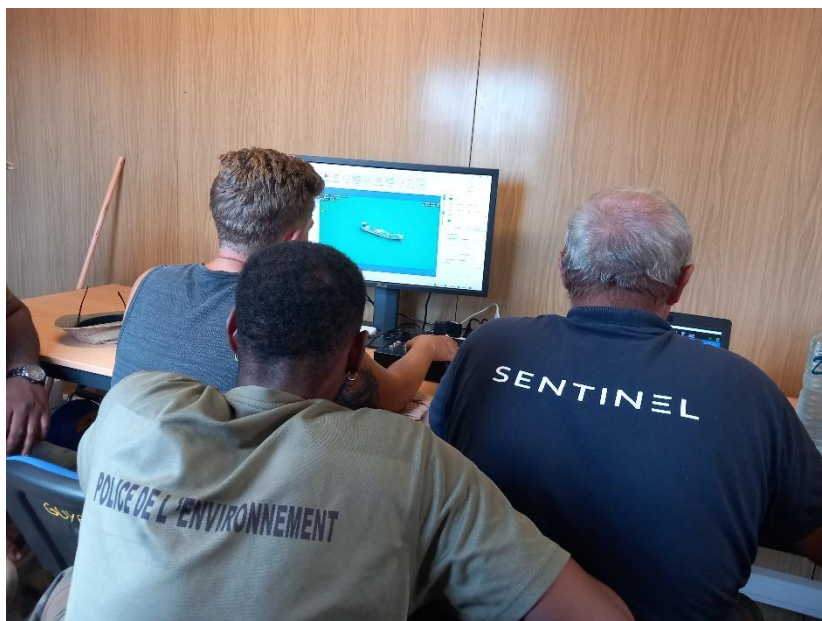
Crédit photo : O. NADAUD / SD973 / OFB



## 8. Surveillance des rizières de MANA en drone et contrôles de chantiers

Courant octobre, 2 équipes du Service Départemental se sont rendues dans l'Ouest guyanais pour travailler sur la surveillance des rizières de MANA à l'aide d'un nouvel outil : un drone de la société SENTINEL. Ce matériel très performant commandé à distance possède une autonomie allant jusqu'à 5 heures. Plusieurs administrations réalisent actuellement des missions assistées par la société SENTINEL. Cet essai a permis aux agents de vérifier la présence de braconniers dans la zone avant de s'engager en pirogue dans les anciennes rizières.

*Crédit photo : O. WALBURGER / SD973 / OFB*



La ville de SAINT-LAURENT-DU-MARONI connaît depuis de nombreuses années un essor démographique entraînant la construction de nombreuses résidences immobilières. Tous les travaux de chantier sont strictement encadrés afin de réduire au maximum leur impact sur l'environnement et particulièrement le milieu aquatique. C'est afin de vérifier si les prescriptions générales et particulières applicables à ces chantiers ont bien été mises en œuvre, que les équipes ont procédé au contrôle de 4 chantiers. Il en résulte la rédaction de 2 Rapports de Manquements Administratifs qui seront traités par la Direction Générale des Territoires et de la Mer.

*Crédit photo : C. DUFORT / SD973 / OFB*



## II. Actions de formation

### 1. Formation des gendarmes de l'environnement

Du 19 au 21 septembre 2023, s'est déroulée au sein du Commandement de la gendarmerie de Guyane une formation "Enquêteur environnement de proximité (2EP)", dispensée par le Détachement de l'OCLAESP (Office Central de Lutte contre les Atteintes à l'Environnement et à la Santé Publique).

Le Service Départemental de l'OFB représenté par son chef de service, a pu intervenir pour contribuer à former les gendarmes dans le domaine de la police environnementale.

Une seconde session a eu lieu en octobre dans l'Ouest guyanais.



Crédit photo : Gendarmerie Nationale

## III. Actualités du service

### 1. Mission immersion

Les 07 et 08 septembre 2023, la plupart des agents du service départemental accompagné de l'instructeur national en Techniques d'Interventions de Police Thierry DEVOILLE, se sont retrouvés lors d'une mission de police sur le sentier du Molokoï.

Cette mission a été l'occasion de se retrouver sur le terrain, unis dans l'effort physique.

Aucune infraction n'a été constatée.



Crédit photo : O. WALBURGER / SD973/ OFB

## 2. Arrivée

---

En fin d'année, le Service Départemental aura le plaisir d'accueillir un nouvel agent, lauréat du concours 2023 de Technicien de l'Environnement.

Originnaire d'Orléans, Chloé PRIEUR a commencé sa vie professionnelle en travaillant dans les Ressources Humaines en France et à l'étranger. Après une première reconversion professionnelle qui la rapproche de la nature et fait d'elle un marin embarqué sur un voilier dans les régions polaires, elle entreprend un BTS Gestion et Protection de la Nature. Cette seconde reconversion l'amène à travailler pour le Groupe Chiroptères de Provence en 2021, association qu'elle quitte pour intégrer l'OFB en tant que technicienne de l'environnement et vivre son rêve de voir l'Amazonie.

---



*Crédit photo : C. PRIEUR / SD973 / OFB*

**Pour nous suivre :**



[www.guyane.ofb.fr](http://www.guyane.ofb.fr)



[@OFBiodiversite](https://www.facebook.com/OFBiodiversite)